



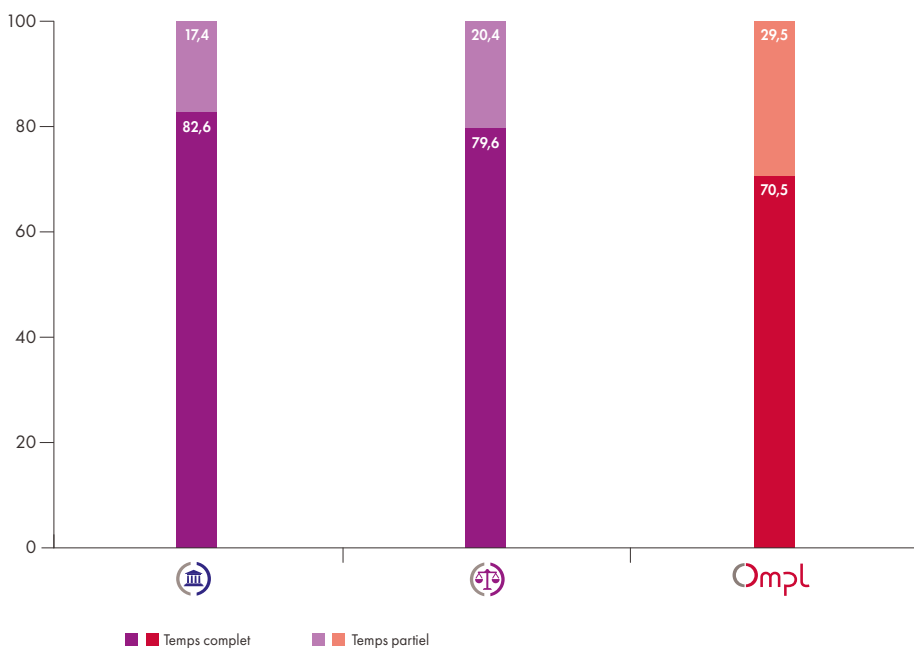
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche (82,6 %) travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'administrateurs
et mandataires judiciaires



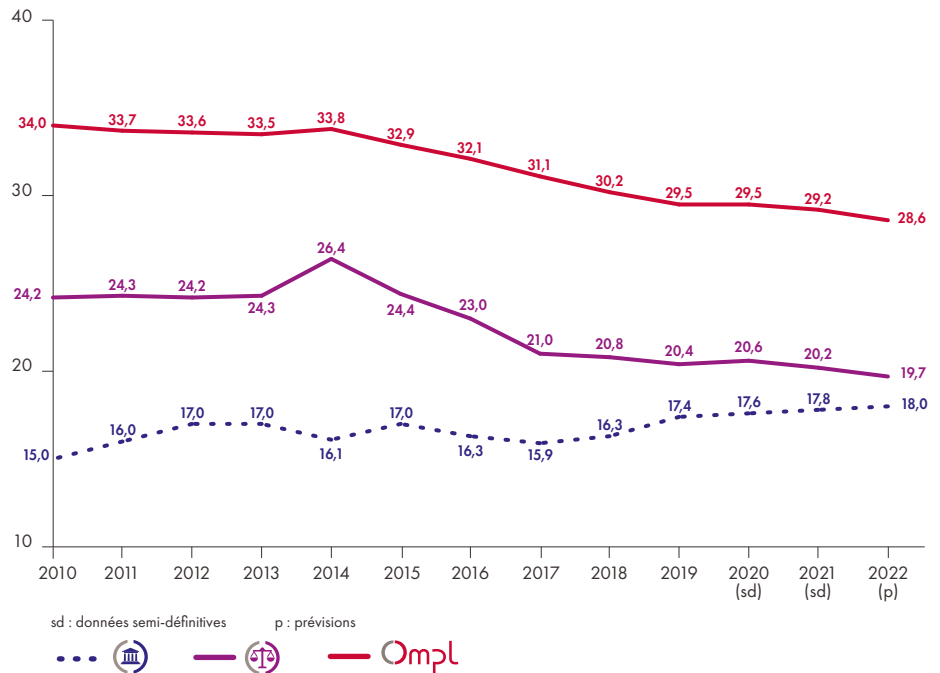
LÉGÈRE PROGRESSION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2010, le taux de salariés à temps partiel dans la branche tend à augmenter jusqu'en 2019.

Il progresse de 2,4 points.

Les prévisions pour les années 2020 à 2022 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



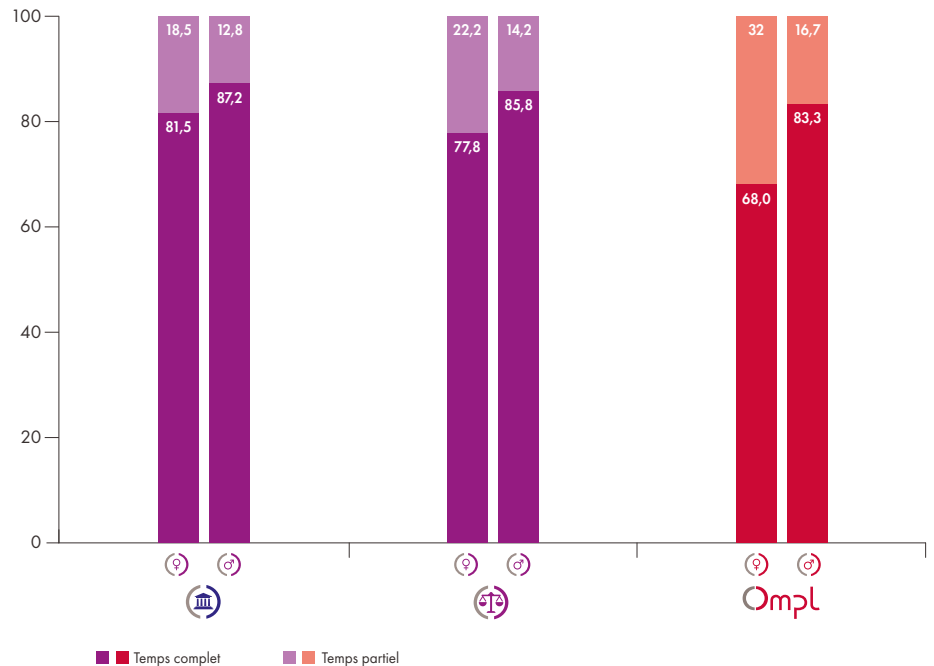
Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 5,7 points).

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



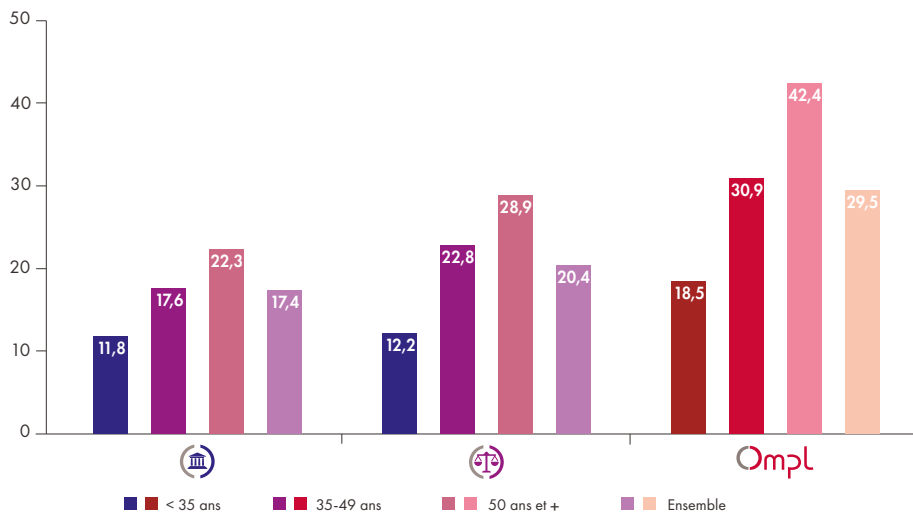
Source : Insee, DADS 2019.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne un peu moins d'un quart des salariés de plus de 50 ans (22,3 %), un taux supérieur de 10,5 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2019.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (48,1 %). Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres (11,8 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	$\bar{\text{m}}$	$\bar{\text{T}}$	Ompl
Cadres	11,8	11,4	28,0
Professions intermédiaires	14,6	17,5	23,2
Employés	18,4	20,5	31,6
Ouvriers	48,1	61,0	56,7
Ensemble	17,4	20,4	29,5

Source: Insee, DADS 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre. Elle est maximale pour le Centre-Val de Loire (25,2 %) et atteint un minimum pour la Corse (0,0 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	16,0	25,0	34,0
Bourgogne-Franche-Comté	17,6	26,3	34,2
Bretagne	17,6	18,9	30,6
Centre-Val de Loire	25,2	20,7	28,8
Corse	0,0	23,1	26,4
DOM	14,0	15,7	22,4
Grand Est	19,8	21,7	33,8
Hauts-de-France	15,9	21,5	33,0
Île-de-France	14,6	14,8	21,2
Normandie	17,3	24,1	30,7
Nouvelle-Aquitaine	14,0	25,0	29,2
Occitanie	24,0	26,3	32,7
Pays de la Loire	23,0	25,3	32,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,4	25,1	31,3
Ensemble	17,4	20,4	29,5

Source : Insee, DADS 2019.